



Interpellation

Les objectifs poursuivis dans la redynamisation Beaulieu sont – ils respectés ?

On apprend ce matin que le plan partiel d'affectation concernant la tour de Beaulieu dite « Tour Taoua » ne sera pas soumis au conseil communal de Lausanne ce jour mais rediscuté, notamment eu égard semble-t-il aux exigences nouvelles de la Municipalité lausannoise dont la très large majorité est à gauche. Celle-ci souhaiterait apparemment imposer des logements à loyers modérés voir subventionnés dans l'édifice. Bien qu'aucune proportion ni chiffre précis ne soit en l'état communiqué, on ne peut exclure que ce revirement des élus lausannois ne fasse capoter le projet.

Or, le projet Taoua est une des étapes clefs de la redynamisation de Beaulieu. Pour mémoire, l'Etat avait accepté une diminution de l'emprise du droit de superficie dont disposait la Fondation de Beaulieu, au profit de la Ville de Lausanne afin qu'un centre multifonctionnel d'affaires, hôtelier et de restauration puisse être construit sur le Front Jomini. D'où l'affectation prévue pour le projet de tour et le plan partiel d'affectation qui semble aujourd'hui remis en cause par le parti majoritaire lausannois.

C'est en tenant notamment compte du développement prévisible lié à ce nouveau centre hôtelier et d'affaires, dans le cadre d'un projet global, que les députés vaudois ont accepté de recapitaliser la Fondation de Beaulieu à fonds perdus et à hauteur de 20 millions de francs.

Les nouvelles exigences des Lausannois concernant l'affectation de Taoua constituent apparemment une violation des accords politiques qui ont amenés les vaudois par leurs députés à soutenir la redynamisation de Beaulieu. En outre, il se pourrait que les investisseurs pressentis puissent déduire des droits du revirement possible des autorités Lausannoises.

Dès lors, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- I. Quelles pourraient être les conséquences financières éventuelles d'un refus du projet Taoua, à cause d'un changement de programme et d'affectation, pour la Fondation de Beaulieu, notamment vis-à-vis des investisseurs dont le projet avait été retenu (dommages-intérêts, remboursement de montants investis) ?
- II. Quelles pourraient être les conséquences d'un retrait du projet Taoua sur l'exploitation future du centre de foire et de congrès lausannois et donc sur l'investissement consenti par le Canton ?
- III. En terme d'aménagement du territoire, une modification de l'affectation des parcelles du front Jomini amènerait elle à une rediscussion des accords passés entre la Fondation de Beaulieu, Beaulieu S.A. et la Ville de Lausanne ?
- IV. De quel moyen dispose le Conseil d'Etat pour convaincre ses partenaires et notamment la ville de Lausanne de respecter les engagements pris en 2009 et qui ont amené le canton à participer à la recapitalisation de la Fondation de Beaulieu ?
- V. Un abandon du projet Taoua à moyen terme pourrait-il avoir un effet sur l'évolution du projet m3 ?

Aigle, le 27.09.11

F. Borloz, député

S.d.